



# plus forts ENSEMBLE

JOURNAL DES SYNDIQUÉ.E.S DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT  
NUMÉRO 65 – SEPTEMBRE 2023

AUGMENTEZ  
LES SALAIRES.  
PAS L'ÂGE DE  
LA RETRAITE!

# Toujours mobilisés : on est pas fatigués !

MOBILISATIONS



RECOURS JURIDIQUES GAGNANTS



ILLECTRONISME





# Éditorial

## REGARDER OU AGIR ?

Vous avez peut être fait le choix de passer vos vacances dans l'espace avec Elon Musk à bord de sa navette spatiale ? Afin que vous ne soyez pas largués à votre retour au boulot, lors des discussions avec les collègues autour de la machine à café, voici quelques éléments d'actualité que vous avez peut être ratés ?

Une coupe du monde de football, un homme président de la fédération de football espagnol, une joueuse se faisant embrasser de force par ce dernier et tout un entourage hilare, comme ci cette agression, cet acte de prédation était dans l'ordre normal des choses. Un furieux sentiment de déjà vu maintes fois vécu par des femmes, dans la rue, au travail, à leur domicile.

Jenni Hermoso la victime a fort heureusement eu le courage de ne pas en rester là, elle a déclaré : «Je me suis sentie vulnérable et victime d'une agression, d'un acte impulsif, machiste, déplacé et sans aucun consentement de ma part, a insisté



la joueuse dans sa prise de parole. Je n'ai tout simplement pas été respectée.»

Mon sentiment est partagé, soulagé des levées de boucliers pour soutenir la victime, mais aussi effaré du déni de l'agresseur et de ses trop nombreux défenseurs.

De son côté Viktor Orban, premier ministre de la Hongrie, figure de proue du populisme en Europe, assumant sa proximité idéologique avec l'extrême droite et homophobe convaincu a eu la brillante idée cet été d'exclure des rayons jeunesse des librairies les livres faisant référence à l'homosexualité et d'obliger les libraires à mettre ses œuvres sous blister sans doute pour protéger les mains d'honorables puritains hongrois d'une quelconque contamination.

Pour ne pas être en reste, en Italie, le gouvernement d'extrême droite de Giorgia Meloni a décidé de serrer la vis à l'encontre des couples homosexuels. Les enfants ne pourront plus porter le nom des deux parents, et le deuxième parent se verra privé de tous ses droits.

Bien sûr les guerres font de plus en plus rage, tout comme le dérèglement climatique qui fait des ravages toujours plus gigantesques. Évidemment ce sont toujours les plus pauvres, les plus faibles qui payent l'addition.

Alors, en cette rentrée, on fait quoi ? On regarde ou on agit ?

## SOMMAIRE :

- 03 • Economie politique de la ville
- 04 • Mobilisation 13 octobre
- 06 • Loi de programmation militaire
- 07 • Dossier : recours juridiques
- 10 • Modernisation bdf
- 11 • Université d'été ATTAC
- 12 • Illectronisme
- 14 • Action sociale



## MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication :  
Alexandre DERIGNY

Imprimé par : RIVET Presse édition  
24 Rue Claude Henri Gorceix  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1024 S 07210  
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •  
263, rue de Paris • Case 540 •  
93515 MONTREUIL CEDEX  
Tél : 01 55 82 76 66

Courriel : [contact@cgtf finances.fr](mailto:contact@cgtf finances.fr)  
Internet : [www.cgtf finances.fr](http://www.cgtf finances.fr)

Prix : 0.50 €

# Quartiers populaires en détresse

**Les révoltes urbaines, suite à la mort de Nahel en juin, ont montré encore une fois, qu'un certain nombre de médias et de politiques ne s'intéressent aux quartiers que lorsqu'éclatent des incidents.**

**La politique dite de la ville, s'est souvent limitée à des séries de plan de rénovation immobilière ou des dispositifs fiscaux, sans réelle considération des besoins des populations et sans réflexion de long termes.**

Plus de 1 500 quartiers, près de 5,5 millions d'habitants, plus de 700 communes. Entre cités de grands ensembles, communes périurbaines, villes moyennes... les quartiers prioritaires de la ville (QPV) sont nombreux et divers. Mais, un élément commun dans ces quartiers, c'est l'affaiblissement constant de l'état et des services publics.

Pas un secteur n'est épargné: Il y a 37 % de professionnels de santé en moins par habitant dans les QPV que dans le reste du territoire. 36 % de bibliothèques en moins, trois fois moins d'équipements sportifs et 10 % des QPV ne disposent d'aucune desserte de transport selon un rapport de l'Institut Montaigne d'octobre 2020.

Les services publics ont disparu des quartiers populaires alimentant un sentiment légitime d'abandon. Alors, comment croire à l'égalité quand des quartiers se retrouvent sans services publics et où le seul contact avec l'état, ce sont les rapports, souvent conflictuels et discriminants, avec la police.

Dans ces territoires, le taux de chômage est également deux fois plus élevé qu'ailleurs (18,6 % contre 8,5 %), avec une part plus élevée d'emplois précaires (7,3 % d'intérim contre 2,1 % et 15,1 % de CDD contre 9,9 % dans le reste de la France).



© Cristti - stockadobe.com // GCF Finances

En matière d'emploi, même si la liste des dispositifs en faveur des habitants des quartiers est longue (contrats aidés, emplois francs, garantie jeunes, nouveau contrat d'engagement jeunes...), ils n'ont jamais réellement ciblé un véritable tremplin vers le monde du travail dans la durée et relèvent d'avantage d'un effet d'aubaine pour les entreprises (défiscalisation, exonération de cotisations...).

Ces quartiers font régulièrement l'objet de stigmatisation en tout genre. Une idée reçue, selon laquelle «trop d'argent aurait été déversé pour les quartiers» revient souvent. Dans les faits, les communes des QPV ont plus de besoins mais moins de ressources.

Par ailleurs, les quartiers ne sont pas

« gorgés » d'allocations et financent largement les prestations sociales. Ainsi, en moyenne, un habitant de Seine-Saint-Denis apporte 9 343 euros de recettes par an à la protection sociale. Au total, la Seine-Saint-Denis contribue beaucoup à la protection sociale (top 7 en France), et reçoit peu. Non seulement les quartiers ne sont pas gorgés d'allocations, mais ils financent largement les prestations sociales dans des départements ruraux vieillissants.

Pour mettre fin aux inégalités et la relégation de ces quartiers, il est urgent de mettre en œuvre un plan de renforcement et de financement des services publics répondant aux besoins des populations sur tout le territoire, dans une perspective de justice et de mixité sociale.

# 13 OCTOBRE

# 2023

## **PARTOUT EN EUROPE, MOBILISÉ·ES POUR LE PROGRÈS SOCIAL !**

À l'initiative de la Confédération européenne des syndicats (CES) l'ensemble des travailleurs et des travailleuses d'Europe sont appelés à se mobiliser le 13 octobre 2023.

À la rentrée 2023 seront discutés au Parlement les budgets des services publics et de la Sécurité sociale. Ces deux projets de loi sont soumis aux règles européennes d'austérité qui sont systématiquement appliquées en défaveur des travailleurs-ses et des citoyen-nes. Le projet de budget 2023 du gouvernement l'écrivait d'ailleurs noir sur blanc : c'est pour respecter les engagements budgétaires européens qu'il fallait faire des économies sur les retraites, et ce afin de justifier des baisses d'impôts sur les grandes entreprises.

Cela ne peut plus durer. En 2022 ce sont déjà 200 milliards d'euros de nos impôts qui ont été versés aux entreprises sans contrôle ni contrepartie. Dans le même temps, nos salaires reculent sous l'effet de l'inflation, et nos services publics et nos prestations sociales régressent faute de financement suffisant.

Aujourd'hui la donne a changé. Dans la première moitié de l'année 2023 le Président de la République a fait face à la plus puissante mobilisation depuis trente ans. Sa majorité relative à l'Assemblée nationale ne tient désormais que par l'utilisation des outils antidémocratiques de la Constitution.

Le budget de l'Union européenne sera également discuté au Parlement européen à la rentrée 2023. Ce texte doit répondre aux aspirations des travailleurs-ses d'Europe : la protection des plus fragiles, des hausses de salaires, et des impôts sur les bénéfices excédentaires réalisés par les grandes entreprises dans tous les pays de l'UE et des mesures de lutte contre l'enrichissement.





# Ces débats budgétaires ne peuvent pas avoir lieu sans que la parole des travailleurs·ses soit entendue !

Retrouvez le communiqué intersyndical du 28 septembre 2023 d'appel à la mobilisation le 13 octobre 2023 sur notre site : [ugictcgt.fr/13-octobre-2023](https://ugictcgt.fr/13-octobre-2023)



## Pour nos retraites et notre sécurité sociale

Le débat au Parlement du budget de la sécurité sociale doit décider de la hausse des ressources allouées à notre système de retraite. 100 milliards d'euros de financements supplémentaires permettraient d'appliquer la retraite à partir de 60 ans avec 75 % du dernier salaire.

\* Les retraites complémentaires représentent environ 50 % de la pension des cadres. Les négociations Agirc-Arrco qui s'ouvriront à la rentrée doivent redistribuer les réserves de ce régime pour permettre aux travailleurs·ses de partir plus tôt à la retraite, sans décote !

## Pour la réduction du temps de travail

Les cadres et les professions intermédiaires travaillent bien au-delà des 35 heures légales hebdomadaires (plus de 38 et 42 heures par semaine) (Insee, 2021).

\* Pour protéger la santé des travailleurs·ses qualifiés·es il faut s'appuyer sur les expérimentations de la semaine de 4 jours menées partout en Europe et imposer la réduction du temps de travail et l'encadrement strict du forfait-jours.

## Pour nos services publics

Les services publics (école, hôpital, collectivités, etc.) se dégradent sous l'effet des politiques austéritaires. Or dans le même temps, nos impôts servent à financer des aides massives aux entreprises.

\* Il faut réinvestir massivement dans les services publics et conditionner les aides publiques aux entreprises à des engagements stratégiques en matière de salaire, d'emploi, d'environnement, etc.

## Pour nos salaires

Un an et demi d'inflation ont fait baisser le pouvoir d'achat des professions intermédiaires (-1,5 %) et des cadres (-2,1 %) (Dares, 2023). Partout en Europe des grèves ont éclaté pour réclamer des hausses de salaire. En France les professions intermédiaires et les cadres sont bien souvent renvoyé·es à des hausses individuelles et discrétionnaires de salaire, et les hausses - insuffisantes - du Smic ne se répercutent pas sur l'ensemble des grilles salariales.

\* Il faut des hausses générales de salaire et l'indexation automatique de tous les salaires sur les prix avec « l'échelle mobile des salaires ».

## Pour l'égalité femme-hommes

En France, les écarts de salaire entre femmes et hommes atteignent 28,5 % (Insee, 2020) et augmentent avec le niveau de qualification.

\* Il faut des sanctions pour les entreprises qui discriminent, la mise en place d'un indicateur pour suivre les discriminations de déroulement de carrière, la revalorisation des métiers féminisés et la reconnaissance des qualifications, pour permettre à chacun·e d'avoir une carrière et une vie de famille.

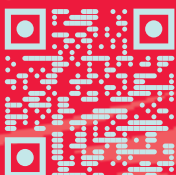
## Pour nos droits sociaux

Le droit de grève et les libertés publiques font l'objet d'attaques dans plusieurs pays d'Europe, dont la France où les activités syndicales sont criminalisées.

\* La liberté des cadres et des professions intermédiaires de se mobiliser pour leurs revendications doit être sanctuarisée. Le niveau de responsabilité ne justifie aucunement les discriminations et la répression patronale.

# À NOUS DE METTRE LA PRESSION SUR LE PATRONAT, LES GOUVERNEMENTS ET LES PARLEMENTAIRES FRANÇAIS·ES... ET EUROPÉEN·NES !

Pour vous mobiliser pour le progrès social en France et en Europe, rejoignez l'Ugict-CGT (l'Union générale des ingés, cadres et techs) !



[ugictcgt.fr/se-syndiquer](https://ugictcgt.fr/se-syndiquer)

# La France en marche vers l'économie de guerre

**Mercredi 7 juin, à 408 voix pour (RN, LIOT, LR et majorité présidentielle) et 87 contre (LFI et PCF), l'Assemblée nationale a voté en faveur du projet de loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030.**



© KaYann - stockadobe.com // GFI Finances

Après l'Assemblée nationale, le Sénat l'a voté le 29 juin, à 314 voix pour et 17 contre avant qu'elle ne soit définitivement adoptée par le Parlement le 13 juillet après la commission mixte paritaire (CMP). Le texte prévoit un effort sans précédent de 413,3 milliards d'euros de dépenses militaires, (soit une augmentation de 40%) et 60 milliards pour les armes nucléaires, en violation de l'article 6 du TNP ratifié par la France en 1992. De quoi largement financer un système de retraites par répartition équitable, des personnels formés, bien équipés, correctement rémunérés et en nombre suffisant pour les hôpitaux et les écoles pour ne citer que ces mesures qui permettraient à tous de bénéficier de leurs droits fondamentaux.

Déjà 2e budget de l'État, le ministère des Armées s'appuiera, à l'horizon 2030, sur 355 000 militaires et civils contre 310 000 actuellement. Chiffres à mettre en relation avec les effectifs des autres ministères...

Dans ses vœux aux armées, prononcés le 20 janvier 2023, le Président Macron avait déclaré sa volonté « que la LPM traduise des efforts considérables... qui nous obligent pour des décennies... car nous ne devons jamais être en retard d'une guerre... Nous devons donc avoir une guerre d'avance. »

Un amendement LR adopté par le Sénat avait prévu de mettre en place un « livret épargne souveraineté », exonéré d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux pour soutenir les entreprises de production d'armement. Finalement RN, LR et Macronistes se sont mis d'accord pour que le Livret A puisse servir à financer l'industrie de la défense, détournant ainsi l'épargne populaire de sa dimension sociale.

**NON À LA FUITE EN AVANT DANS LA GUERRE, PLUS QUE JAMAIS, MILITONS POUR LA PAIX ET LE DÉSARMEMENT**

Tel était le titre de la note de la fédération des finances au lendemain de l'intervention de l'armée russe en Ukraine.

Nous considérons alors « que la fuite en avant dans la guerre ne profite ni au peuple ukrainien ni à aucun autre peuple, que fournir des armes et munitions à l'Ukraine est un acte lucratif pour les industries militaires et les marchands d'armes, ce qui conduit au prolongement de la guerre et à l'augmentation du nombre de victimes. » et que « ceux

qui défendent la fourniture d'armes et de munitions à l'Ukraine défendent aussi la dérive dans le réarmement et la militarisation.

Au-delà du cas actuel de la Russie qui sert d'alibi pour justifier la militarisation des pays européens, il convient de rappeler que les causes réelles de l'insécurité se trouvent dans l'insuffisance du développement humain, dans la pauvreté, la montée des inégalités, les catastrophes écologiques... ; phénomènes intimement liés à la stratégie globale du capital, à sa quête de profit et aux stratégies impérialistes qui en découlent. »

Il faut donc s'attaquer à la racine des inégalités par de nouvelles coopérations internationales permettant d'assurer le développement de tous les peuples et le progrès social partout dans le monde. La France, au lieu de s'insérer dans les orientations de l'OTAN, doit proposer et agir pour des solutions en s'appuyant sur la Charte des Nations Unies, des ODD (Objectifs de Développement Durable), les travaux du GIEC et les Résolutions de l'ONU pour une Culture de la Paix.

**La CGT s'inscrit dans la célébration de la journée internationale de la Paix du 21 septembre avec de nombreuses initiatives organisées dans tous les pays, et ce, avant la journée mondiale de mobilisation du 7 octobre pour un cessez le feu en Ukraine et l'ouverture de négociation de paix.**

# La victoire au bout d'un long chemin judiciaire !

**Ces dernières années, les recours juridiques se multiplient, qu'ils soient d'origine individuelle, collective ou à l'initiative de l'employeur (souvent pour casser ou freiner l'action collective).**

**A**utant le dire d'emblée, l'action juridique ne remplacera pas la lutte. Même si cela peut paraître une évidence il est nécessaire de le rappeler. Le travail juridique doit s'appuyer sur une lutte de terrain.

Pour autant, la Fédération des Finances n'hésite pas à aller en justice ou à accompagner syndicat et personnel dans leur recours juridiques.

Les procédures en justice sont très longues et le résultat n'est pas toujours à la hauteur des espérances, mais ces derniers mois, plusieurs recours dans le champ de la fédération ont débouché sur de véritables victoires sur des sujets d'importance.

**LE CONSEIL D'ÉTAT CONFIRME QUE LES FEMMES DE RETOUR DE CONGÉS MATERNITÉ DOIVENT PERCEVOIR AU MOINS LA MOYENNE DES AUGMENTATIONS ACCORDÉES DURANT LEUR ABSENCE**

La cgt demande l'application immédiate et rétroactive de cette disposition.

Voilà près de 4 ans que la CGT interpelle le Gouvernement de la Banque de France sur une discrimination inacceptable que subissent une partie des femmes de retour de congés maternité au sein de notre institution. En effet, l'article L-1225-26 du code du travail prévoit que toutes les femmes de retour de congés maternité



© nicolaialonescu - stock.adobe.com // CGT Finances

doivent bénéficier d'une augmentation de salaire au moins égale à la moyenne de l'augmentation des salaires ayant eu lieu durant leur absence. Assumant de discriminer et de rester dans l'illégalité, la Direction s'est toujours refusée à appliquer cette disposition légale.

Face au sexisme du gouvernement de la Banque de France, la CGT a décidé d'attaquer l'Employeur au tribunal le 27 décembre 2021. Après plus de deux ans de procédure, le Conseil d'État a rappelé le 30 juin 2023, dans sa décision, que l'article L-225-26 s'appliquait bien évidemment au sein de la Banque de France. La CGT demande l'application immédiate et rétroactive de l'article L-1225-26 du code du travail.

Suite à un autre recours

juridique de la CGT, la Direction a également été condamnée par le Conseil des Prud'hommes de Paris pour discrimination envers une femme suite à des congés maternité successifs.

**Ces deux décisions de justice montrent que les dirigeants de la Banque de France ne prennent pas suffisamment au sérieux les questions de discrimination.**

**La CGT demande l'ouverture de négociations sur le sujet ainsi que sur les modalités permettant de parvenir à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.**

**EN DOUANE, VICTOIRE POUR**



## AURÉLIE GRÉGORI

L'exemple précédent de la Banque de France et de la CDC nous le prouve : parfois, après les tentatives de dialogue et les actions menées dans nos administrations et institutions, l'action judiciaire est le moyen qui nous permet de rétablir nos collègues dans leurs droits. Mais parfois, ce ne sont pas nos syndicats qui initient ces actions devant les tribunaux, ce sont les agent-e-s et salarié-e-s de manière individuelle. Pour faire valoir leurs droits, pour faire reconnaître une discrimination dans l'exercice de leurs missions ou pour faire reconnaître leur statut de victimes dans une situation particulière. Et dans certains cas, quand ces agent-e-s et salarié-e-s le souhaitent, nos organisations de la CGT se tiennent à leurs côtés dans ces parcours judiciaires souvent longs et pénibles.

Nous en avons déjà parlé par voie de tracts ces derniers mois : c'est la situation qu'a vécu notre camarade Aurélie Grégori, victime de harcèlement à la direction générale des douanes entre 2013 et 2014 et dont le parcours judiciaire s'est enfin achevé au début de l'été 2023 après 8 années d'un véritable parcours de la combattante.

La Cour de cassation avait clos le volet pénal de cette affaire par sa décision du 31 janvier 2023 de ne pas admettre le pourvoi en cassation formé par le harceleur après sa condamnation par la Cour d'appel de Paris le 25 février 2022 à 6 mois d'emprisonnement pour harcèlement moral à l'encontre de notre camarade Aurélie.

La Cour administrative d'appel de Versailles vient d'achever à son tour la procédure administrative par son arrêt publié le 27 juin dernier, en annulant la décision de l'administration des douanes du 13 juillet 2015 refusant la protection fonctionnelle à Aurélie et en condamnant l'État à lui verser des réparations pour préjudices à hauteur de 3 000 €. Une somme très

modeste au regard des conditions de la mise au placard d'Aurélie à son retour de congé maladie en septembre 2014 et de son évacuation forcée de l'administration en 2015.

Aurélie peut maintenant tourner une page importante de sa vie, longue de 10 années de souffrances et de doutes, mais aussi de combats et de solidarité. Nous ne dirons jamais assez l'admiration que nous avons pour le courage et la ténacité dont elle a su faire preuve. Et nous sommes également fier-ère-s que notre soutien et notre solidarité aient pu lui permettre d'aller victorieusement au bout de ces obstacles.

Car, face aux difficultés financières inhérentes au coût de la Justice, s'ajoutant elles-mêmes au chemin de croix que représentent les recours juridiques et à la nécessité de reconstruire en même temps une carrière professionnelle, Aurélie aurait pu abandonner à deux reprises : après la première décision défavorable de la Cour administrative d'appel de Versailles du 15 juin 2020 et après la décision de son harceleur de se pourvoir en cassation suite à l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 25 février 2022. L'AVFT1 en 2020 et la CGT en 2022 ont mis en place une solidarité financière exceptionnelle, car nous avons la conviction que les éléments de son dossier étaient de nature à l'emporter au final. La Cour de cassation, le Conseil d'État et la Cour administrative d'appel de Versailles ont confirmé notre conviction.

Et c'est bien cette solidarité que nous avons mis en œuvre qui a fait échec dans la situation d'Aurélie à la stratégie décidée par l'administration de « l'étouffement financier » de la victime pour la contraindre à l'abandon des procédures.

Certes, la victoire n'est pas totale sur toutes les demandes que portaient Aurélie et son avocate, Maître Marjolaine Vignola, dont nous tenons à saluer la qualité de l'engagement aux côtés

d'Aurélie.

Le harcèlement sexuel qu'elle a subi n'a pas été reconnu dans la procédure pénale, même si le tribunal administratif de Montreuil, par son jugement du 9 décembre 2016, indique qu'à travers les éléments portés à sa connaissance, « le harcèlement sexuel est établi ».

Les diverses indemnisations décidées par les juridictions sont loin de couvrir l'ensemble des frais auxquels Aurélie a dû faire face et qui l'ont contrainte à s'endetter. Sur la bataille menée devant la juridiction administrative pour l'octroi de la protection fonctionnelle par exemple, Aurélie en sera de plus de 8 000 € de sa poche. Pour obtenir ce qui représente un droit en France pour tous-tes les agent-e-s de la fonction publique, il faut donc payer plus de 8 000 euros ! Voilà de quoi nous laisser songeur sur la capacité de notre ministère à accompagner les victimes de violences !

Pour nos organisations, le travail va se prolonger au-delà de cet aboutissement judiciaire. Et nous allons bien sûr nous appuyer sur les éléments de ces procédures. Nous allons batailler pour que le préjudice subi par Aurélie sur sa carrière professionnelle soit au moins en partie réparé. Ce serait déjà un signe encourageant que l'administration prend enfin réellement la mesure de ce qui doit être fait en matière de lutte contre les violences.

Nous allons aussi nous assurer que l'administration des douanes prenne ses responsabilités en menant une procédure disciplinaire à son terme à l'encontre du harceleur définitivement condamné. Si nous l'écrivons, c'est que cela est loin de tomber sous le sens avec une administration qui n'a cessé d'apporter un soutien au harceleur jusqu'à la toute dernière étape judiciaire, par la production de mémoires en défense à la limite du mensonge et de la calomnie à l'encontre de la victime. Sans oublier que contrairement



à Aurélie, le harceleur n'a pas véritablement subi de discrimination de la part de la direction générale des douanes : son déroulement de carrière et ses différentes prises de poste n'ont pas véritablement souffert de la révélation de ses actes délictueux. Un mauvais réflexe de solidarité de caste peut-être ?

Enfin, nous allons nourrir notre participation aux prochaines négociations sur l'égalité professionnelle qui s'ouvrent à l'automne à Bercy des nombreuses erreurs commises par l'administration des douanes et le ministère, notamment sur la question importante de la protection fonctionnelle. En matière de violences, la protection fonctionnelle doit être accordée de manière plus systématique que ce n'est le cas aujourd'hui et pas seulement sur le seul volet financier des frais de justice. La question des enquêtes administratives menées dans ce cadre-là se posera aussi, notamment sur la phase importante du recueil du témoignage de la victime, qui ne peut pas se faire dans n'importe quelles conditions. Les victimes doivent pouvoir être accompagnées par la personne de leur choix dans cette étape-là.

Même s'il a coûté très cher à Aurélie sur tous les plans (financier, professionnel,

personnel), l'aboutissement victorieux de ce long processus judiciaire doit redonner espoir à nos collègues qui ont pu ou peuvent encore être confronté-e-s à des situations similaires dans leur travail.

Il faut maintenant que nos ministères, nos administrations, nos établissements prennent la mesure de ce qu'il reste à mettre en œuvre pour concrétiser leur mantra de la « tolérance zéro » sur les violences sexistes et sexuelles et pour satisfaire les 2 axes forts d'une politique juste en matière de lutte contre ces violences : « protéger les victimes et sanctionner les auteurs », en veillant à ne pas inverser les termes de cet adage afin de ne pas « protéger les auteurs et sanctionner les victimes » comme ce fut le cas tout au long du parcours d'Aurélie.

Bien sûr, au-delà des recours judiciaires et parce que nous formons nos militant-e-s sur ces sujets qui sont au cœur de nos revendications, nos organisations CGT continueront de conseiller, d'accompagner et de soutenir nos collègues victimes de violences sexistes et sexuelles au travail. Pas d'égalité entre les femmes et les hommes, sans recul des violences sexistes et sexuelles.

**CONCLUSION**

Nous pourrions multiplier les exemples, de recours gagnants comme ceux développés ou bien d'autres à l'Agence Française de Développement ou en centrale. A l'établissement Public de la Caisse des dépôts et consignations, la CGT ne se contente pas de signer des accords, elle entend les faire respecter par la direction. Elle a donc engagé un certain nombre de recours :

- Respect de l'accord pour les travailleurs handicapés ;
- Respect de l'accord ARTT ;
- Accompagnement de recours individuels.

Aujourd'hui, un certain nombre de situations (individuelles ou collectives) ne sont plus traitées dans ces instances de dialogue (CAP, CCP, CSA...) élargissant de fait le champ des recours juridiques potentiels. Pour multiplier les victoires, un accompagnement, en amont ou lors des nombreuses étapes juridictionnelles, par les représentants CGT est incontournable pour ne pas laisser les agent-es isolé-es face à l'Administration.



# Modernisation de l'imprimerie de la Banque de France

**Le projet de modernisation de l'imprimerie de la Banque de France, défendu de longue date par la CGT, enfin validé fin juillet par les dirigeants de l'Institution**



**A**nnoncé en juin 2018, le projet « Refondation » de modernisation de l'imprimerie de la Banque de France a été reporté à plusieurs reprises. Vieille de plus d'un siècle, l'usine est pourtant obsolète, les conditions de production et de travail y sont dégradées et tout plaide pour sa reconstruction à Vic le Comte, dans le cadre d'une usine intégrée, cohérente sur le plan industriel et environnemental.

Fin 2022, le nouveau Directeur général de la fabrication des billets a présenté comme applicable dès 2023 la réduction du nombre d'imprimeurs de 4 à 3 autour des nouvelles machines, grâce à une automatisation du montage papier, aujourd'hui encore au stade de prototype non opérationnel !

Sept mois de conflit ont été nécessaires pour que les imprimeurs, en lutte pour leurs conditions de travail déjà très

pénibles, soient entendus. En équipe 24 heures sur 24, avec des ports de charges lourdes au quotidien, soutenus par la seule CGT, unis et solidaires, les collectifs de travail de la chaîne graphique ont obtenu que le passage à 3 soit conditionné au démarrage de la nouvelle usine à Vic le Comte, au mieux en 2026 au lieu d'octobre 2023, et à une automatisation suffisante du processus de production. Ainsi, la décision sera soumise à l'analyse d'un ergonome dont un groupe de travail composé notamment d'imprimeurs établira le cahier des charges d'ici fin septembre et encadrera la mission.

Multipliant les menaces tout au long du mouvement social, après la signature par la CGT du protocole de fin de conflit négocié sous le contrôle des salariés en grève et signé avec leur accord, la Direction a enfin validé le projet industriel à 250 millions d'euros, dont dépend la souveraineté européenne en matière

d'impression de billets et l'avenir du pilier public européen dont l'imprimerie de la Banque de France est le cœur.

Toute la CGT s'est mobilisée de longue date pour qu'un avenir soit possible pour l'imprimerie et aux côtés des collègues pour leurs conditions de travail. De sa section locale à ses unions départementale et locale, de son syndicat national à sa fédération des Finances et à sa confédération au plus haut niveau, notamment par l'intervention de Sophie BINET auprès du ministre des Finances, elle a montré son efficacité et se félicite du dénouement de cette séquence.

L'intervention de parlementaires, locaux et de la commission des finances de l'Assemblée Nationale, sollicités par la CGT, a aussi pesé dans les négociations.

**Notre organisation, largement majoritaire à la fabrication des billets et premier syndicat de l'Institution, reste vigilante quant à la suite de ce dossier et force de propositions pour sa bonne finalisation, dans l'intérêt des travailleuses et des travailleurs de la fabrication des billets, pour le service public de la monnaie dont la Société a besoin.**





# De quoi la réforme des retraites est-elle le nom ?

**Plusieurs intervenants sont revenus sur ce conflit social inédit, ses significations et les perspectives dans un débat à l'université des mouvements sociaux organisé par ATTAC à Bobigny fin août.**

L'enquête par sondage de Yann Le Lann sociologue du Collectif Quantité Critique confirme un rejet majoritaire de la réforme par 69% des actifs et un soutien du mouvement par 59% : le gouvernement a bien perdu la bataille de l'opinion en s'entêtant dans un blocage démocratique.

Majoritaire chez les cadres à 64%, l'opposition diminue chez les plus de 65ans et les personnes avec un revenu mensuel supérieur à 4000 euros. La détérioration des conditions d'emplois et de travail constitue la motivation la plus importante, ainsi qu'un idéal de retraite comme repos et l'opportunité de nouvelles activités. S'émanciper de la marchandisation du travail, d'un travail répétitif et inintéressant s'affirme comme volonté revendicative.

L'engagement dans les manifs ou les grèves (15% des actifs) dépend de la proximité avec un syndicat avec 46% qui soutiennent le mouvement sans y participer.

Muriel GUIBERT de l'Union Syndicale Solidaires revient sur la tentative d'instrumentalisation par le gouvernement de la pénibilité et des métiers féminins : les femmes sont les grandes perdantes de cette réforme et nous devons être encore plus exigeantes sur l'égalité femmes-hommes. Le partage du temps de travail, la réduction du temps hebdomadaire vont revenir en force tout comme le sens du travail : qu'est-ce qu'on produit ? qu'est-ce qu'on consomme ? La réalité c'est aussi 65% des salarié.es qui ne travaillent plus à 60 ans et pour les autres en allongeant de deux ans l'âge de départ des risques aggravés au niveau de la santé. L'espérance de vie en bonne santé en prend un coup.

Benoit TESTE de la FSU approuve cette question du travail comme une question

centrale dans le conflit qui demande d'être plus approfondi. Bien effectuer son travail dans les services publics constitue un véritable acte de résistance. Menacée par les tentatives de division, l'intersyndicale a montré aussi sa capacité encore intacte aujourd'hui avec l'appel au 13 octobre et de grandes qualités dans toutes ses diversités. Elle a su s'appuyer sur les aspirations et favoriser la participation des gens sous toutes ses formes.

Sophie Binet pour la CGT affirme que nous n'avons ni gagné, ni perdu et que la bataille n'est pas finie. Trois caractéristiques doivent nous interroger : ce gouvernement n'a pas de majorité, il n'en a d'ailleurs toujours pas et il a été obligé de passer en force, l'ampleur des grèves en termes d'impact n'est pas suffisante et nous demande de prendre des initiatives : en termes de syndicalisation parce que nous comptabilisons un grand nombre d'adhésions-40 000- dans ce conflit et parce que 40% des salarié.es du privé n'ont pas de syndicat dans leurs entreprises. La mobilisation de la jeunesse n'est pas non plus à la hauteur des attentes et nous demande aussi des efforts. C'est en ce sens que lancer la bataille des implantations syndicales dans les entreprises est en lien direct avec le rapport de forces. Nous pouvons toujours appeler à la grève générale ou à mettre la France à l'arrêt, comme nous l'avons fait, cela reste un appel du haut qui n'a pas d'effet sur le terrain.

Maintenant, nous pouvons considérer que nous sommes en situation de force, ce conflit restera la casserole de Macron sur ce début de mandat. D'autant plus que des négociations importantes vont

s'engager à l'AGIRCC-ARCCO et pour d'autres régimes. Le syndicalisme de luttes a été mis en avant au détriment de la stratégie des petits accords. Autre atout de taille : la division entre réformistes et contestataires tant attendue par Macron n'a pas eu lieu et la proposition aujourd'hui de l'intersyndicale montre une unité syndicale intacte.

Ce mouvement révèle aussi le besoin de dépasser les contradictions sociales et environnementales, de lier le social et le sociétal, de combattre l'extrême-droite qui est omniprésente.

Thomas Coutrot animateur des Ateliers Travail et Démocratie développera sur la centralité du travail : l'intensification du travail, la perte de sens, l'usage des outils numériques, le télétravail dégradé étouffent le travail vivant, tous les aspects humains et ignore dangereusement les questions d'impact sur la santé. C'est un nouvel objectif pour le mouvement syndical de s'emparer plus des questions de l'organisation du travail, de mettre en avant le travail vivant, de redonner du pouvoir d'agir aux travailleurs. Nous devons bannir le management par le chiffre, les entretiens individuels avec des objectifs chiffrés, toutes ces méthodologies qui produisent de la souffrance au travail.

Permettre aux salarié.es de construire des espaces de discussions du travail, s'appuyer sur ces collectifs de travail participent à un axe de luttes pour modifier le rapport de forces et gagner la revendication de travailler moins et autrement.

# Illectronisme et inclusion numérique

**La dématérialisation des services publics a impliqué une fracture numérique entre une population ayant la capacité de maîtriser le numérique et des usagers qui ont perdu la possibilité d'effectuer librement des démarches administratives à cause de leur illectronisme.**

L'illelectronisme ou illettrisme électronique est la difficulté, voire l'incapacité, que rencontre une personne à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement. Le terme « illectronisme » transpose le concept d'illettrisme dans le domaine de l'informatique.

L'illelectronisme résulte de diverses difficultés :

investissement financier important pour l'accès aux outils numériques (acquisition d'un ordinateur, d'un smartphone, accès Internet) ;

- pratique et manipulation de ces nouveaux outils ;
- crainte ou aversions : choix de vie à l'écart des réseaux sociaux en considérant Internet comme une source d'instrumentalisation ou de complotisme.

L'illelectronisme se différencie de l'exclusion en raison d'une zone géographique ou d'une inaccessibilité matérielle : l'illelectronisme correspond à un manque de savoir et s'inscrit dans un contexte social et politique même si les raisons financières y contribuent largement.

L'accessibilité numérique correspond à la possibilité pour toute personne d'utiliser les appareils numériques et les outils informatiques dès lors qu'elle dispose des



moyens matériels et des connaissances nécessaires pour leur fonctionnement.

Les personnes confrontées à l'accessibilité numérique ne souffrent donc pas automatiquement d'illelectronisme même si l'inaccessibilité numérique favorise l'impossibilité d'acquérir la maîtrise des outils informatiques.

Si la dématérialisation des services publics comporte des bénéfices incontestables pour celles et ceux qui peuvent maîtriser le numérique, elle constitue un obstacle parfois insurmontable pour certains publics : personnes en situation de précarité sociale et/ou en situation de handicap.

Il existe effectivement de nouveaux lieux et de nouveaux professionnels pour accompagner les usagers en difficulté notamment les personnes en situation

de précarité sociale : les espaces France services, parfois sous forme de bus itinérant., il ne s'agit pas d'une solution satisfaisante car cela suppose que les agents travaillant dans ces lieux puissent aider concrètement les usagers en se substituant à la démarche numérique en autonomie de ces derniers. L'effort d'accompagnement constitue seulement une réponse ponctuelle face à l'exclusion numérique. Tout dispositif visant uniquement à résoudre ponctuellement des difficultés liées au numérique ne permet pas aux usagers concernés de s'affranchir à long terme de leur exclusion numérique voire de l'illelectronisme.

L'illelectronisme n'est pas une fatalité : il faut une volonté politique pour imposer un environnement favorable à l'inclusion numérique : formation, mesures transitoires, modalités d'accessibilité multiples et alternatives et surtout



accessibilité des sites aux personnes en situation de handicap conformément aux dispositifs juridiques (directive européenne (UE) 2016/2102 du Parlement et du Conseil de l'Europe du 26 octobre 2016, article 47 de la loi 2005 pour l'égalité des chances, RGAA Référentiel Général d'amélioration de l'accessibilité...) L'inclusion numérique est un processus qui vise à rendre le numérique accessible à chaque individu et à lui transmettre les compétences numériques qui seront un levier de son inclusion sociale et économique.

Au début de l'année 2022, plus de 60% des démarches administratives en ligne demeurent encore « hors de portée » des personnes en situation de handicap. En outre, il faut dépasser les clichés sur les publics ayant des difficultés avec le numérique : les personnes en situation de handicap et/ou âgées ne sont pas les seuls publics concernés. Le numérique n'est pas inné, il doit être accompagné d'une approche multicanale (courrier postal,

téléphone, accueil) et d'un service public de proximité. La récente obligation de déclarer uniquement en ligne ses biens immobiliers (application GBMI) illustre le désarroi des usagers confrontés à une numérisation imposée et inadaptée et des fonctionnaires démunis face à une telle situation (manque d'effectifs et de locaux pour accueillir correctement des personnes issues de toutes les catégories sociales y compris des jeunes).

La dématérialisation des procédures administratives ne devrait pas signifier un transfert de responsabilité (erreur due à une difficulté d'utiliser la déclaration en ligne) et de charge financière sur les usagers ainsi qu'une réduction des effectifs de la fonction publique.

Au contraire, la dématérialisation doit instaurer la mise en place de nouvelles structures d'accueil du public afin d'accompagner les usagers : conseils, renseignements et aide pour le traitement des dossiers numérisés et éventuellement

assurer la fonction d'écrivain numérique. L'émergence de nouveaux métiers dans la fonction publique s'avère inéluctable : développer une filière des métiers de l'accessibilité des sites des administrations pour les usagers et des logiciels métiers et applications informatiques pour les fonctionnaires en situation de handicap, l'état, en qualité d'employeur public ayant l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés. Parallèlement, les agents doivent bénéficier des formations et des équipements informatiques nécessaires à l'exercice de leurs missions évoluant dans un contexte numérique.

La mise en œuvre d'une administration au service des usagers dans le cadre d'une dématérialisation croissante des procédures administratives exige donc le maintien des alternatives et des contacts humains : la dématérialisation ne se substitue pas aux procédures existantes, elle doit être conçue comme une offre supplémentaire d'accès aux services publics pour les usagers.



# Rencontre avec Anne Tanguy

## Vice-présidente de l'association EPAF

La gestion de certaines prestations d'action sociale est, actuellement, confiée à des associations. Elles ont le droit exclusif pour proposer des prestations en matière de logements et prêts pour l'ALPAF (Association pour le logement des personnels des administrations financières), restauration parisienne pour l'AGRAF (Association pour la gestion des restaurants administratifs et financiers) vacances pour EPAF (Education Plein Air Finances).

Des représentants des organisations syndicales sont désignés par leur fédération pour siéger aux assemblées générales de ces trois associations, pour la CGT ils sont au nombre de 3, comme pour le CSAM et le CNAS.

Une ou un vice-président, élu.e lors de l'Assemblée Générale post élections professionnelles et issu.e d'une organisation syndicale et siège dans chaque association.

**ANNE TANGUY ASSURE LA VICE-PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION EPAF POUR LA CGT.**



**La fédération :** Anne, tu viens d'être de nouveau élue comme vice-présidente de l'association. Que peux-tu nous dire de ton rôle au sein du comité de direction ?

**Anne :** Si on s'en réfère aux statuts des trois associations, c'est assez limité puisqu'il consiste à assister le président, et à le remplacer en cas d'empêchement, mais la vice-présidente fait partie du comité de direction de plein droit. En tant que représentante des usagers au sein de l'association

(comité des usagers, sans majorité), son rôle peut paraître ambiguë. Je sais que certains y voient, ou du moins le craignent, une sorte de co-gestion. C'est effectivement un risque et je reconnais qu'il est parfois difficile de se situer.

Au cours de mes précédents mandats, c'est le troisième, je me suis efforcée d'informer régulièrement, et notamment après chaque comité de direction, tous les membres usagers de l'association, de leur transmettre les éléments permettant de suivre l'actualité



d'EPAF, de leur donner les éléments externes et internes et les décisions prises entre deux assemblées générales. En plus de participer aux comités de direction, c'est la possibilité de rencontrer les personnels, au siège et dans les résidences, de visiter des colonies de vacances, c'est aussi, de participer aux séminaires qu'EPAF organise chaque année avec ses directeurs de colonies et gestionnaires de résidences (celles qu'il nous reste!).

**La fédération :** Quelles évolutions aimerais-tu apporter à la fonction de vice-présidente ? Et penses-tu être entièrement associée aux différentes décisions ?

**Anne :** La vice présidence permet d'avoir une vision plus intérieure du fonctionnement de l'association, de mesurer à quel point les personnels d'EPAF, comme nous mêmes, sont attachés, à leurs fonctions et à leurs missions d'opérateur de tourisme social et solidaire. Si la ou le vice président n'a pas de pouvoir décisionnel, il a quand même la possibilité d'être écouté et entendu, et je pense qu'il l'est. Pour autant, du fait de la représentativité des usagers au sein de l'association, qui reste minoritaire, notre pouvoir de décision est limité. La décision prise par le Secrétariat Général de vendre la quasi totalité de notre parc de résidences, malgré notre opposition, en est la preuve.

D'autres choix étaient possibles: depuis plus de quinze ans, nous dénonçons le manque d'investissement de l'Etat dans nos résidences, parfois dégradées et souvent inadaptées aux besoins actuels. Une politique régulière d'investissement aurait permis de les conserver, puisque l'existence d'un patrimoine

est une garantie de la pérennité de la volonté d'une politique sociale. L'enjeu d'aujourd'hui est de veiller aux choix de partenaires qui participent à l'économie sociale et solidaire, avec des tarifs sociaux.

**La fédération :** Nous savons que le secrétariat général a engagé une réforme de la gouvernance des associations, tu assistes avec les camarades représentants en CNAS aux différentes réunions. Quelles évolutions et améliorations aimerais-tu voir ?

**Anne :** Il est évident, et les enquêtes le démontrent, que les agents du Ministère ne connaissent pas suffisamment les prestations d'action sociale, et notamment celles offertes par EPAF. La réforme des délégations, la baisse de leurs moyens les éloignent de plus en plus des personnels. C'est une des raisons. La communication, via les portails professionnels, n'est pas optimale, il est évident qu'il faut l'améliorer. La création d'un portail unique, mieux identifié, accessible par tous les agents actifs et retraités, pourrait offrir une meilleure lisibilité, portail qui pourrait être interactif. Il devrait faire apparaître le rôle du CNAS, organe qui définit la politique d'action sociale, et la déclinaison de toutes les prestations.

Le projet actuel de création d'une structure faîtière, regroupant les trois associations ALPAF, AGRAF et EPAF, disposant d'organes de gouvernance propres, ne nous paraît pas adapté au but recherché, ni pouvant apporter des améliorations. Cela risque d'éloigner les opérateurs de leurs bénéficiaires. La suppression des conseils de

surveillance, organes de contrôle, propres à chaque association, par un conseil unique au sein de la faîtière nous paraît dangereux. À ce stade, cela nous semble uniquement avoir pour but la mutualisation de certaines fonctions support, avec pour conséquences des suppressions d'emplois, mais également un renforcement du pouvoir du Secrétariat Général par le biais du président de cette faîtière et de celui du nouveau Conseil de Surveillance.

**Les représentants CGT dans les associations :**

**EPAF :** Anne Tanguy vice-présidente, Robert Sbrissa (SNAD), Stéphane Arnaud (SNAD)

**AGRAF :** Corinne Greze-Daviet (FIP), Guy Violin (INSEE), Véronique Giblin (SNAD)

**ALPAF :** Thierry Moreau (SNAD), Patricia Tellier (Centrale Finances), Judith Tourillon (FIP)

**Les représentants au Conseil National d'Action Sociale (CNAS) :**

Christine Léveillé (Fédération), Miguelle Bellay (SNAD), Yannick Massiet (FIP), Laetitia Barrier (FIP), Florence Rannou (SNAD). Experts retraités Aurélien Quintana et Marie-Madeleine Wallart.

Militants - Adhérents

— entre —

**VOUS**

— et —

**NOUS**

*un lien*

**indissociable**



[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.